

Délibération n° 4/2019

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 21/03/2019 à 14 heures 00, s'est tenue sans condition de quorum, à la mairie de Chirac, commune de Bourgs sur Colagne, la réunion du comité syndical, régulièrement convoquée par lettre en date du 20/03/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 20/03/2019 et régulièrement convoquée par lettre en date du 8/03/2019.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents : Monsieur Henri BOYER, Monsieur Camille GALIBERT

Pouvoirs : Néant

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Le **25 MARS 2019**

Bureau du courrier

OBJET : Choix de la procédure de gestion

Monsieur le Président expose au Comité syndical qu'il est nécessaire de se prononcer sur le futur mode de gestion de la fibre présente sur l'autoroute A75 .

Cinq scénarios possibles à l'issue de la fin de la DSP A75 Networks :

1. Le poursuite de l'affermage ou passage en régie intéressée
2. La cession du réseau à un tiers
3. La gestion du réseau en interne
4. Le recours à un marché public (combiné à la mise en place d'une régie) :
 - Si le SMANA75 souhaite poursuivre les extensions → Marché global de type Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM)
 - Si le SMANA75 souhaite uniquement maintenir le service → Marché public de services
5. L'extinction progressive du réseau

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- se prononce favorablement sur le scénario n°1 avec la poursuite d'une Délégation de Service Public en affermage;
- décide d'étudier en complément du scénario n°1 la possibilité de céder le réseau à un tiers ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au lancement de cette procédure .

Le Président du Comité Syndical,

Henri BOYER

